Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical - Séance du 20 juin 2022 à 14h30 à Lillebonne

DÉLIBÉRATION N°2022 06 03 b

Règlement intérieur du personnel

Date de convocation : 10 juin 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Philippe Marie, CC Pont Audemer Val de Risle
- Bernard LEROY, CA Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Guillaume GRIMM, CA Seine Normandie Agglomération, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100
Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 10
Votants : 10 représentant 99 voix
Vote pour : 99 voix Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200092492-20220620-2022-06-03b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/08/2022
Affichage : 27/06/2022

Exposé des motifs :

Considérant la transformation future du syndicat et l'évolution du temps de travail suite à l'instauration de la journée de solidarité, il convient de modifier l'ensemble des dispositions du règlement en vigueur depuis le 21 octobre 2010 et d'adopter un nouveau règlement du personnel.

Celui-ci s'appuie sur le règlement cadre du CDG76, plus détaillé et complet que le précédent.

Délibération :

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Considérant le règlement intérieur du personnel type proposé par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime

Considérant l'avis du comité technique en date du 10 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adoption du nouveau règlement du personnel ci-annexé.

Le président du Syndicat Mixte
de Gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE